

Réunion du 28 septembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 83  
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Louis Blazy à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÉQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Michel SARTHOU (suppléant de M. Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Pierre ZIEGLER, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Gérard IRIART (pouvoir à Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Jean-Louis GROUSSET (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Bénédicte ALCETEGARAY et M. Lindsey DEARY.

**RAPPORT N° 1 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DELEGATION D'OCTROI DES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ATLANTIQUES (CD64)**

**Rapporteur** : M. Michel DUPUY

L'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que les EPCI à fiscalité propre, seuls compétents pour définir les aides et décider de leur octroi en la matière, peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées dans cet article.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a défini un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise par délibération en date du 18 décembre 2017.

Dans un souci de solidarité territoriale, le Département souhaite éviter les disparités en matière d'accompagnement des entreprises à l'échelle de son territoire pouvant naître de l'inégalité des moyens techniques et financiers entre collectivités infra départementales.

Il s'était donc rapproché des EPCI en 2018 pour leur proposer de mettre en place une convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise. Cette délégation est en fait partielle car il s'agit de mettre en place un cofinancement CD64 / EPCI, concernant les subventions à l'investissement immobilier conduit par les entreprises. Par investissement immobilier, on entend la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'un bâtiment, indispensable à l'activité de l'entreprise.

Une telle convention avait donc été signée en juin 2018, valable jusqu'au 31 mars 2020. Cette convention avait fait l'objet d'un avenant le 18 mars 2020 pour permettre au Conseil départemental de soutenir la communauté de communes de Lacq-Orthez dans le projet immobilier qu'elle porte afin de permettre la 3<sup>ème</sup> extension de Chemstart'up. Il introduisait donc la communauté de communes de Lacq-Orthez comme le maître d'ouvrage public potentiellement bénéficiaire du dispositif.

Il est proposé ici de renouveler cette convention jusqu'au 31 juin 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** la mise en place d'une convention d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise entre le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** son Président à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



**Patrice LAURENT**

